

dant entamé des négociations commerciales. La Compagnie des Indes y avait envoyé un agent (1648), et l'un de ses gouverneurs, Dumas (1735); sous la géniale impulsion de Dupleix, un traité de commerce fut signé entre la cour de Hué et notre empire de Pondichéry (1749). La disgrâce de Dupleix et les embarras de la guerre de Sept ans firent abandonner l'entreprise, et reculèrent de cent ans le résultat déjà entrevu.

Des circonstances très graves de la politique annamite et la présence d'un grand Français en Cochinchine fournirent l'occasion de préluder à ces relations, dont nous pouvons apprécier aujourd'hui les immenses résultats. Gialong, roi de la Cochinchine et premier souverain de la race Nguyen, avait à reprendre son royaume aux Tayson révoltés, et se lassait de demander aux Siamois des secours souvent insuffisants, et toujours chèrement payés. Il avait, déjà à cette époque, le français Emmanuel, décoré du titre de Khamsai, qui mourut dans un combat en 1781. Cet Emmanuel avait été présenté à Gialong par M<sup>sr</sup> de Béhaine, évêque d'Adran. L'évêque d'Adran, missionnaire zélé, Français ardent, ami intime de Gialong (il avait été précepteur du prince héritier), persuada au roi de demander, pour conquérir son trône, le secours de la France, et de l'envoyer lui-même en ambassade. Cette ambassade partit à la fin de 1783, accompagnée par le prince Canh, et revint en 1788 avec deux navires de commerce, une frégate de guerre, des officiers que le roi de France attachait au service de l'Annam, et un traité, signé, au nom de Gialong, par le prince Canh et l'évêque (28 novembre 1787). Ce traité, dont les articles ne furent jamais exécutés, à cause des événements de la révolution